



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26 Pouvoirs : 3 Absent : 0

Date de la convocation : 12 janvier 2021

PRÉSENTS: **MICHAUD** Christian. CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetvana. DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC BEUNEL Philippe, DESIRE Bertrand. DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par CROC B DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT:/

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DÉLIBÉRATION N°17

Rapporteur : Tetyana DUFFAULT

OBJET: PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION SOREGIES ET LA COMMUNE DE NAINTRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Les membres du conseil municipal sont informés que la commune de Naintré a postulé à l'appel à projet SOREGIES PATRIMOINE dans le cadre de son projet de reprise de 3 panneaux d'un vitrail de l'Église qui se nomme "Monument aux Morts" daté de 1920.

La commune a été désignée lauréate de la 9ème édition de SOREGIES PATRIMOINE. Le montant de la subvention allouée est 4 600 € pour un montant prévisionnel des travaux de 11 040 € TTC. Le versement s'effectuera en 2 fois :

- 2 300 € à la réception de la déclaration de commencement de travaux ;
- 2 300 € à la réception de la déclaration d'achèvement de travaux.

Afin de valider l'accompagnement financier et formaliser l'accord de partenariat entre la fondation SOREGIES et la commune de Naintré, il est proposé d'autoriser M le Maire à signe la convention telle que jointe à la présente.

VU la délibération n°59 du 14 mai 2020 répondant à l'appel à projet de la SOREGIES ;

AR PREFECTURE

086-218601748-20210119-17_D2021-DE

Regu le 26/01/2021

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réfection des vitraux de l'Église dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti,

Considérant que la commune de Naintré a été désignée lauréate de la 9ème édition de SOREGIES PATRIMOINE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **approuve** la convention de partenariat entre la fondation SOREGIES et la commune de Naintré telle que jointe à la présente ;
- charge M le Maire de signer la convention et toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

le